

## Université de Lille : sept chaires ODD labellisées ; « nourrir notre différenciation » (Régis Bordet)

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°320479 - Publié le 03/04/2024 à 16:59

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/04/2024 à 09:16



Lancement des sept chaires ODD à l'Université de Lille le 19/03/2024 -



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« Ces chaires s'inscrivent dans le positionnement de l'université depuis 2018, d'une approche globale des défis sociétaux en lien avec les ODD (objectifs de développement durable), pour lesquels nous voulons aider à comprendre, accompagner, inspirer », indique [Régis Bordet](#), président de l'Université de Lille, à News Tank, le 30/03/2024. Le 19/03 étaient lancées sept chaires thématiques visant à faire de Lille « une université de référence en matière de transitions ».

Chaque chaire bénéficie d'un financement de 75 k€ pour deux ans. Le choix des chaires s'est fait par le comité de pilotage de l'Isite (Initiative Science-Innovation-Territoire-Economie), à partir d'une analyse bibliométrique et des enjeux du territoire. « Mais ensuite, une fois que les chaires ont été choisies et les collectifs constitués, les équipes ont une liberté pour être force de proposition sur les thématiques qu'ils veulent déployer dans ce champ ODD », indique le président.

« Il faut que cela parte des unités de recherche, d'une réalité scientifique ou de formation. Et comme c'est très interdisciplinaire, on espère l'émergence de thématiques originales qui nourriront notre différenciation. »

Cette démarche s'articule aussi avec la première vague des CDP (cross-disciplinary projects) qui viennent d'être labellisés. « Une seconde vague est prévue, afin d'avoir labellisé entre 12 et 16 CDP au moment du prochain contrat d'établissement. Il s'agit de projets plus pointus, mais positionnés aussi sur les enjeux de transition. Ces démarches permettent de générer une forme d'ébullition scientifique au sein de l'université », dit Régis Bordet.

Au-delà de la dotation, l'université accompagnera les porteurs de chaires, et facilitera un partage d'expérience et de pratique. « La journée de lancement a permis à chacun de se présenter, de se rencontrer, première étape afin de créer une communauté. »

---

## Les sept chaires ODD labellisées

---

- La chaire « **Laboratoire des inégalités** » (ODD 10 « inégalités réduites ») s'intéresse aux multiples formes d'inégalités et la manière dont elles s'articulent - sociales, économiques, genrées, territoriales, ethno-raciales.
- La chaire « **Santé, vulnérabilité et territoire des Hauts-de-France** » (ODD 3 « Santé et bien-être ») propose de mobiliser l'ensemble des parties-prenantes des Hauts-de-France pour concevoir, développer, implémenter et évaluer des réponses innovantes aux enjeux liés à la promotion de la santé et à la réduction des inégalités sociales et territoriales face à ces enjeux.
- La chaire « **Transitions énergétiques** » (ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable ») a pour ambition de synthétiser les activités du site lillois dans le domaine de l'énergie, afin de mettre en valeur et promouvoir les apports de l'Université de Lille au développement d'une énergie propre, durable et disponible.
  
- La chaire « **Socio-économie des communs** » (ODD 12 « Consommation et production responsables ») propose d'étudier les alternatives en matière de production et de consommation autour de la notion de communs.
- La chaire « **Transitions éducatives** » (ODD 4 « Éducation de qualité ») est un dispositif qui a vocation à rassembler une pluralité d'acteurs (chercheurs académiques, enseignants, formateurs, professionnels du conseil, de l'accompagnement et de l'ingénierie pédagogique) pour développer des réponses innovantes aux enjeux liés aux transitions dans le champ éducatif.
- La chaire « **Métroforum** » (ODD 11 « Villes et communautés durables ») est un espace de rencontre et de dialogue qui a vocation à rassembler une pluralité d'acteurs (académiques, praticiens de l'urbain, étudiants) autour des questions urbaines et métropolitaines.
- La chaire « **Études parlementaires** » (ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces ») étudie le Parlement, le bicamérisme et la démocratie parlementaire, dans une dimension juridique et politique, selon une approche historique, nationale, européenne, internationale et comparative.

---

## L'identification des chaires

---

L'Université de Lille a choisi depuis 2018 de se positionner sur les enjeux de transition, en s'appuyant sur les ODD de l'ONU (Organisation des Nations Unies). « Mais, il nous est apparu que traiter l'ensemble des ODD était compliqué. Nous avons donc réalisé une analyse de notre positionnement qui a permis d'en identifier sept pour lesquels nous avons un indice de spécialisation supérieur à la moyenne et/ou qui pouvaient être en lien avec des préoccupations territoriales, permettant d'envisager de la recherche action », retrace Régis Bordet.

Pour ce qui est du modèle de la chaire, il indique qu'il avait été identifié dans le cadre de l'I-site, autour de la chaire Métroforum (chaire pour les transitions métropolitaines), qui comporte de la recherche, de la formation et un lien avec le territoire. « Nous avons ainsi recruté une chargée de mission qui avait notamment animé une session de formation interdisciplinaire où les étudiants choisissaient un thème et proposaient des projets, sur une rénovation urbaine par exemple. »

« Nous avons construit les autres chaires sur ce modèle, tout en leur laissant une typologie propre. »

---

## Un impact sur la recherche universitaire et la société

---

Selon le président de l'université, ces chaires doivent avoir « un effet structurant ».

« Cette approche doit permettre de nourrir les projets stratégiques des unités de recherche. La chaire sur les inégalités va influencer la réflexion du Ceraps (Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales) sur son projet de contrat quinquennal. On veut aussi que cela contribue à la réflexion autour des programmes gradués que l'on souhaite étendre. »

Certaines chaires ont déjà démarré leurs travaux et affichent de premiers résultats. C'est ainsi le cas de la chaire sur les inégalités. « Les enseignants-chercheurs ont identifié des thématiques transversales liées aux inégalités, sur le logement, la santé, etc. Ils ont travaillé en ateliers, avant de faire un colloque de restitution mi-mars 2024 lors de la semaine des transitions qui aboutira à un ouvrage collectif. »

« Des élus ayant participé au colloque se sont dits intéressés pour prolonger la démarche par de la recherche action sur leurs territoires, afin de contribuer à réduire des inégalités. »

---

## Un levier pour chercher des financements

---

Il y voit aussi un bon vecteur pour développer le mécénat, que ce soit auprès des entreprises, du grand public, des collectivités ou au niveau européen. « Une chaire, c'est parlant, et cela permet ensuite d'expliquer la stratégie de l'université. Nous nous appuyons sur notre fondation et sur nos outils développés en lien avec le projet lauréat d'ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), tant sur le volet Europe que la formation continue. »

Il voit dans cette construction « une forme de cohérence, qui permet à tous nos objets France 2030 de se répondre. Mais il faut aussi que la communauté se les approprie, et cela passera sûrement par le fait de se départir de tous les acronymes des noms de projets — ceux qui pilotent y sont attachés, mais la communauté ne s’y retrouve pas. Une meilleure compréhension de tous ces projets viendra en appui de la stratégie générale de l’établissement. »

Régis Bordet ajoute que ces chaires ODD s’inscrivent dans l’Initiative, le groupe des six I-site (Nantes, Lille, Clermont-Auvergne, Gustave Eiffel, CY Cergy Paris Université et l’Université de Pau et des pays de l’Adour) lancé fin janvier 2024, et dont les ODD sont « un des éléments structurants de notre démarche ».

---

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »